

<p>Article 1</p> <p>Le casino indiqué après la mention « lieu » au recto du présent bulletin d'inscription (le casino) organise sous l'intitulé « Partouche Poker Tour », un tournoi de troisième niveau de texas hold'em poker <u>multitables</u> régi par les dispositions de l'article 57-5 à 57-13 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le règlement intérieur affiché, et le présent règlement.</p> <p>Article 2</p> <p>Le tournoi est ouvert aux seuls joueurs majeurs et non interdits de jeu à la date de son déroulement. Le participant certifie et garantit le casino organisateur que l'origine des fonds utilisés pour le règlement des frais de participation est licite.</p> <p>Article 3</p> <p>Le tournoi se déroulera, à la date figurant au recto du présent bulletin d'inscription, à compter de l'ouverture de la salle de poker du casino.</p> <p>Article 4</p> <p>Les joueurs souhaitant participer au tournoi doivent acquérir une cave de 20.000 unités contre paiement de la somme de 1250 € (soit 850 € au titre de l'achat de cave et 400 € au titre des droits d'inscription).</p> <p>Article 5</p> <p>Le tournoi de troisième niveau désignera 10% de gagnants arrondi à la dizaine inférieure parmi les participants. Ces gagnants recevront chacun, contre restitution de tous leurs jetons, un lot consistant en une inscription d'une valeur de 8.500 € (soit 7.750 € au titre de l'achat de cave et 750 € au titre des droits d'inscription) pour le tournoi final dit « Main Event » du Partouche Poker Tour. Ces lots personnels ne sont ni échangeables ni remboursables.</p> <p>Article 6</p> <p>Le tournoi final dit « Main Event » est prévu pour se dérouler au casino Palm Beach à Cannes, du 12 au 17 septembre 2011, sous la forme d'un tournoi multitables sans rachat de cave.</p>	<p>Article 7</p> <p>Le tournoi « Main Event » visé à l'article 6 ci-dessus désignera un gagnant qui recevra un lot minimum de 500.000 €, contre restitution de tous ses jetons.</p> <p>Article 8</p> <p>Les dates, horaires et lieux des tournois sont indicatifs et seront arrêtés et confirmés par le casino organisateur, sans recours des inscrits, qui seront avisés d'un changement éventuel par tous moyens respectant un préavis de trois jours, sauf cas de force majeure.</p> <p>Dans le seul cas d'annulation ou d'arrêt du tournoi à l'initiative du casino organisateur, les inscrits non responsables de cette décision, ne peuvent obtenir que le remboursement de leur droit d'inscription et de leur cave à l'exclusion de toute autre somme ou dommages intérêts.</p> <p>Article 9</p> <p>En participant aux tournois, le joueur accepte et autorise la prise d'images et d'enregistrements sonores, à des fins de montage et de diffusions vidéo et télévisuelle, ou sous toutes formes de produits multimédias qui en seraient issus.</p> <p>Article 10</p> <p>Toute personne participant aux tournois s'engage à ne pas contrevenir aux dispositions de l'article 57 de la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. A ce titre tout participant s'interdit de faire la publicité, par quelque moyen que ce soit, d'un site de jeux d'argent et de hasard non agréé par l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne sous peine d'exclusion ne donnant lieu à aucun remboursement de frais de participation ou dommages intérêts.</p> <p style="text-align: center;">MAJ 27/05/2011</p>
--	--

<p>Article 1</p> <p>Le casino indiqué après la mention « lieu » au recto du présent bulletin d'inscription (le casino) organise sous l'intitulé « Partouche Poker Tour », un tournoi de troisième niveau de texas hold'em poker <u>multitables</u> régi par les dispositions de l'article 57-5 à 57-13 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le règlement intérieur affiché, et le présent règlement.</p> <p>Article 2</p> <p>Le tournoi est ouvert aux seuls joueurs majeurs et non interdits de jeu à la date de son déroulement. Le participant certifie et garantit le casino organisateur que l'origine des fonds utilisés pour le règlement des frais de participation est licite.</p> <p>Article 3</p> <p>Le tournoi se déroulera, à la date figurant au recto du présent bulletin d'inscription, à compter de l'ouverture de la salle de poker du casino.</p> <p>Article 4</p> <p>Les joueurs souhaitant participer au tournoi doivent acquérir une cave de 20.000 unités contre paiement de la somme de 1250 € (soit 850 € au titre de l'achat de cave et 400 € au titre des droits d'inscription).</p> <p>Article 5</p> <p>Le tournoi de troisième niveau désignera 10% de gagnants arrondi à la dizaine inférieure parmi les participants. Ces gagnants recevront chacun, contre restitution de tous leurs jetons, un lot consistant en une inscription d'une valeur de 8.500 € (soit 7.750 € au titre de l'achat de cave et 750 € au titre des droits d'inscription) pour le tournoi final dit « Main Event » du Partouche Poker Tour. Ces lots personnels ne sont ni échangeables ni remboursables.</p> <p>Article 6</p> <p>Le tournoi final dit « Main Event » est prévu pour se dérouler au casino Palm Beach à Cannes, du 12 au 17 septembre 2011, sous la forme d'un tournoi multitables sans rachat de cave.</p>	<p>Article 7</p> <p>Le tournoi « Main Event » visé à l'article 6 ci-dessus désignera un gagnant qui recevra un lot minimum de 500.000 €, contre restitution de tous ses jetons.</p> <p>Article 8</p> <p>Les dates, horaires et lieux des tournois sont indicatifs et seront arrêtés et confirmés par le casino organisateur, sans recours des inscrits, qui seront avisés d'un changement éventuel par tous moyens respectant un préavis de trois jours, sauf cas de force majeure.</p> <p>Dans le seul cas d'annulation ou d'arrêt du tournoi à l'initiative du casino organisateur, les inscrits non responsables de cette décision, ne peuvent obtenir que le remboursement de leur droit d'inscription et de leur cave à l'exclusion de toute autre somme ou dommages intérêts.</p> <p>Article 9</p> <p>En participant aux tournois, le joueur accepte et autorise la prise d'images et d'enregistrements sonores, à des fins de montage et de diffusions vidéo et télévisuelle, ou sous toutes formes de produits multimédias qui en seraient issus.</p> <p>Article 10</p> <p>Toute personne participant aux tournois s'engage à ne pas contrevenir aux dispositions de l'article 57 de la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. A ce titre tout participant s'interdit de faire la publicité, par quelque moyen que ce soit, d'un site de jeux d'argent et de hasard non agréé par l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne sous peine d'exclusion ne donnant lieu à aucun remboursement de frais de participation ou dommages intérêts.</p> <p style="text-align: center;">MAJ 27/05/2011</p>
--	--

<p>Article 1</p> <p>Le casino indiqué après la mention « lieu » au recto du présent bulletin d'inscription (le casino) organise sous l'intitulé « Partouche Poker Tour », un tournoi de troisième niveau de texas hold'em poker <u>multitables</u> régi par les dispositions de l'article 57-5 à 57-13 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, le règlement intérieur affiché, et le présent règlement.</p> <p>Article 2</p> <p>Le tournoi est ouvert aux seuls joueurs majeurs et non interdits de jeu à la date de son déroulement. Le participant certifie et garantit le casino organisateur que l'origine des fonds utilisés pour le règlement des frais de participation est licite.</p> <p>Article 3</p> <p>Le tournoi se déroulera, à la date figurant au recto du présent bulletin d'inscription, à compter de l'ouverture de la salle de poker du casino.</p> <p>Article 4</p> <p>Les joueurs souhaitant participer au tournoi doivent acquérir une cave de 20.000 unités contre paiement de la somme de 1250 € (soit 850 € au titre de l'achat de cave et 400 € au titre des droits d'inscription).</p> <p>Article 5</p> <p>Le tournoi de troisième niveau désignera 10% de gagnants arrondi à la dizaine inférieure parmi les participants. Ces gagnants recevront chacun, contre restitution de tous leurs jetons, un lot consistant en une inscription d'une valeur de 8.500 € (soit 7.750 € au titre de l'achat de cave et 750 € au titre des droits d'inscription) pour le tournoi final dit « Main Event » du Partouche Poker Tour. Ces lots personnels ne sont ni échangeables ni remboursables.</p> <p>Article 6</p> <p>Le tournoi final dit « Main Event » est prévu pour se dérouler au casino Palm Beach à Cannes, du 12 au 17 septembre 2011, sous la forme d'un tournoi multitables sans rachat de cave.</p>	<p>Article 7</p> <p>Le tournoi « Main Event » visé à l'article 6 ci-dessus désignera un gagnant qui recevra un lot minimum de 500.000 €, contre restitution de tous ses jetons.</p> <p>Article 8</p> <p>Les dates, horaires et lieux des tournois sont indicatifs et seront arrêtés et confirmés par le casino organisateur, sans recours des inscrits, qui seront avisés d'un changement éventuel par tous moyens respectant un préavis de trois jours, sauf cas de force majeure.</p> <p>Dans le seul cas d'annulation ou d'arrêt du tournoi à l'initiative du casino organisateur, les inscrits non responsables de cette décision, ne peuvent obtenir que le remboursement de leur droit d'inscription et de leur cave à l'exclusion de toute autre somme ou dommages intérêts.</p> <p>Article 9</p> <p>En participant aux tournois, le joueur accepte et autorise la prise d'images et d'enregistrements sonores, à des fins de montage et de diffusions vidéo et télévisuelle, ou sous toutes formes de produits multimédias qui en seraient issus.</p> <p>Article 10</p> <p>Toute personne participant aux tournois s'engage à ne pas contrevenir aux dispositions de l'article 57 de la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. A ce titre tout participant s'interdit de faire la publicité, par quelque moyen que ce soit, d'un site de jeux d'argent et de hasard non agréé par l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne sous peine d'exclusion ne donnant lieu à aucun remboursement de frais de participation ou dommages intérêts.</p> <p style="text-align: center;">MAJ 27/05/2011</p>
--	--